



URBANISME

D É C I S I O N

CONCERNANT

L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

STU N° 20.120

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2008, modifié le 26 septembre 2011, le 23 juillet 2012, le 13 mars 2014, le 22 juin 2015 et le 17 juin 2016. La révision du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par délibération du Conseil municipal en date du 22 juin 2015.

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 6 Février 1987 et 9 Juin 1987 instituant, en application de l'article L 211.1 du Code de l'urbanisme, le Droit de Préemption Urbain, sur la Commune de ROYAN,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DÉCIDE

- de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles figurant dans la liste annexée à la présente.

FAIT A ROYAN, le 27 mars 2020

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 01 avril 2020  
Certifié Conforme

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services

HUBERT THOMAS



N°Dossier Date dépôt	Références cadastrales	Surface totale	Objet de la vente
		Surface habitable	
DIA17306 20 00132  11/3/2020	AS284, AS323	488 m <sup>2</sup>  95 m <sup>2</sup>	Habitation et Mobilier pour 3800€
DIA17306 20 00133  11/3/2020	BX359	1066 m <sup>2</sup>  190 m <sup>2</sup>	Habitation
DIA17306 20 00134  11/3/2020	BL378	552 m <sup>2</sup>	Lot n° 2 : un appartement
DIA17306 20 00135  11/3/2020	BM35	176 m <sup>2</sup>	ADJUDICATION FORCEE : Habitation
DIA17306 20 00136  12/3/2020	AN254	483 m <sup>2</sup>	Habitation et Mobilier pour 13400€
DIA17306 20 00137  13/3/2020	AV56	808 m <sup>2</sup>  178,8 m <sup>2</sup>	Habitation
DIA17306 20 00138  13/3/2020	AH497	488 m <sup>2</sup>  141 m <sup>2</sup>	Habitation et Mobilier pour 940€

N°Dossier Date dépôt	Références cadastrales	Surface totale  Surface habitable	Objet de la vente
DIA17306 20 00139  16/3/2020	AH761, AH762	5229 m <sup>2</sup>	Lot n°233 : un garage
DIA17306 20 00140  16/3/2020	AV838	93 m <sup>2</sup>	Habitation (vente indissociable de la vente des parcelles AV836-837)
DIA17306 20 00141  16/3/2020	AV836, AV837	6 m <sup>2</sup>	Habitation avec Servitudes de vue et de surpl (vente indissociable de la vente de la parcelle AV838)
DIA17306 20 00142  19/3/2020	BI82, BI449	275 m <sup>2</sup>	Habitation
DIA17306 20 00143  23/3/2020	AV372	479 m <sup>2</sup>  83 m <sup>2</sup>	Habitation